



LE COLLEGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois. . . (CANADA) . . . \$1 00.
 . . . (ÉTATS-UNIS)1 25.

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,
 JOSEPH MARCIL,

Collège de St. Hyacinthe.

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

LE SYLLABUS ET L'ÉDUCATION.

L'ordre des propositions condamnées nous amène à cette immense question de l'éducation, question la plus fondamentale et d'où dépend le salut des sociétés comme des individus. Nulle question n'est plus à l'ordre du jour. Aux États-Unis, par exemple, l'élection présidentielle de 1876 sera très-certainement affectée par les controverses qui depuis assez longtemps s'agitent à propos des *Ecoles communes*. On dit que les colères de Mr. Gladstone contre la hiérarchie catholique dans la Grande Bretagne atteignirent leur degré aigu lorsque les évêques d'Irlande se déclarèrent contre ces projets *libéraux* en matière de législation scolaire. Que de luttes les catholiques du Haut-Canada, disséminés au milieu d'une population protestante n'ont-ils pas dû soutenir avant d'acquérir le droit légal de faire donner à leurs enfants une éducation catholique? Et les catholiques du Nouveau-Brunswick, ne les voyons-nous pas en butte à une véritable persécution, seulement pour avoir nié à une majorité protestante le

droit de forcer des enfants catholiques à fréquenter des écoles athées ou exerçant un prosélytisme hérétique? Que d'efforts les sectes maçonniques et les puissances libérales ne font-elles pas en Europe et ailleurs pour s'emparer de l'éducation, en l'enlevant aux pères de famille et à l'Église!

Il est aisé de voir dans le bruit qui se fait autour de cette grande question, que de l'Education donnée à l'enfance et à la jeunesse dépend l'issue de la lutte où sont engagées les deux *cités*.

Nous commençons par reproduire ici les principes et les prétentions de la Cité du mal, d'après le texte du syllabus. Nous les réunissons d'abord pour les présenter aux lecteurs en un seul groupe, nous réservant de les détacher ensuite les uns des autres et de les examiner tour à tour.

Prop. XXXIII. "Il n'appartient pas uniquement à la juridiction ecclésiastique de dissiper, en vertu d'un droit qui lui soit propre et inhérent à son essence, l'enseignement de la théologie." (*)

Prop. XLV. "La direction des écoles publiques, où va se former la jeunesse d'un peuple chrétien, excepté seulement sous quelque rapport celle des séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée tout entière à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'on ne reconnaisse à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, et dans le choix ou l'approbation des maîtres." (†)

(*) Thèse déjà condamnée dans la lettre de Pie IX à l'Archevêque de Frisingue, THAS L'BENTER, 1863.

(†) Thèse déjà condamnée dans l'Allocation IN CONSISTORIALI, 1850, et dans celle de 1854, QUINOS LUOTONISSIMIS, 1854.

Prop. XLVI. "Bien plus, dans les séminaires mêmes des clercs, la méthode à suivre pour les études est soumise à l'autorité civile." Allocution *Nunquam fore* 1856.

Prop. XLVII. La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, ouvertes aux enfants de toute classe du peuple, et généralement les établissements publics destinés à l'enseignement des lettres et des sciences et à une éducation plus relevée de la jeunesse, soient entièrement affranchies de l'autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'ils soient pleinement soumis aux volontés du pouvoir civil et politique, suivant les volontés des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque". Voyez Lettre du Pape à l'Archevêque de Fribourg, 1861, *Quam non sine*.

Prop. XLVIII, "Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation conçu en dehors de la loi catholique et de l'autorité de l'Eglise, qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal que la science des choses purement naturelles et les avantages terrestres de la science." *ibi, ut supra,*

Quel fatras! Il est vrai que les plus remarquables parmi ces inepties viennent d'Allemagne, et sont sorties des mêmes cerveaux qui ont plus tard donné le jour à la secte des *Vieux Catholiques*. Ces erreurs portent sur deux points: 1. les prétentions du Pouvoir civil en matière d'éducation et sur les écoles; 2. la nature de l'éducation qui peut se donner dans les établissements d'éducation.

Quant au premier point, ces prétentions reposent tout entières sur la notion, radicalement fautive, de l'omnipotence de l'Etat. Il nous suffirait donc, pour motiver la condamnation portée par le Pape, de faire voir que l'Etat n'est pas tout puissant, qu'il n'est pas le propriétaire, des corps et des âmes, qu'il n'est pas la source de tout droit, qu'il n'a pas directement charge d'âmes et qu'il est obligé d'aider l'Eglise à conduire les hommes à leurs fins éternelles. Nous aurons occasion plus tard, en examinant les erreurs contenues au §VI, de traiter ces questions générales et d'en déduire des conséquences qui s'appliquent à la question des écoles comme à la plupart des questions qui se débattent de nos jours. Pour le moment, prenons ces thèses

une à une. Et d'abord la Prop. XXXIII " Il n'appartient pas uniquement à la juridiction ecclésiastique de diriger, en vertu d'un droit qui lui soit propre et inhérent à son essence, l'enseignement de la théologie." Cette proposition est comparée le Pape, en 1863, il écrivait à l'Archevêque de Munich et d'Isingne à l'occasion d'un congrès de savants et théologiens Allemands, convoqué à Munich dans des circonstances quelque peu alarmantes. Le Pape disait: " Nous n'avons pu ne pas être extraordinairement étonné de voir la convocation du susdit Congrès faite et publiée au nom de quelques particuliers, de sorte qu'il ne s'y trouvait rien qui vînt de l'impulsion, de l'autorité et de la mission du pouvoir ecclésiastique, auquel seul il appartient de droit propre et naturel de surveiller et de diriger la doctrine particulièrement dans les choses relatives aux questions théologiques."

Comme on le voit le Pape proclame ici précisément le contraire de la proposition condamnée que nous examinons.

Qu'est-ce que la théologie? Comme science, elle part des principes révélés et, par le moyen des raisonnements que lui fournissent les sciences humaines, elle en tire des déductions plus ou moins rapprochées des principes de la foi, et tendant toutes à régler et nos croyances et nos actions morales en vue de la fin suprême. Or, à l'Eglise et à l'Eglise seule il a été dit *docete, enseignez*: c'est là sa mission propre, son but essentiel. De quel droit le pouvoir civil viendrait-il donc s'immiscer dans cet enseignement sacré? Il empiéterait évidemment sur un domaine réservé à l'Eglise.

On a bien vu les Gouvernements, en France, en Autriche, en Italie prescrire aux séminaires et aux universités l'enseignement et certaines doctrines. C'était l'application des *libertés gallicanes* qui " conduisent directement, a dit La Mennais, à la destruction du catholicisme, et à la plus grande des servitudes, celle d'une Eglise nationale, dont partout l'établissement a produit l'ignorance et la corruption dans le peuple, dans les classes élevées un déisme vague et l'athéisme dans le gouvernement."

On voit par là ce qu'il faut penser de la proposition XLVI, et l'on peut se convaincre facilement qu'il est absurde, attentatoire aux droits propres et essentiels de l'Eglise de prétendre,

avec les législateurs des républiques du Pérou, de la Nouvelle Grenade et autres, " que la méthode d'études à employer dans les séminaires est soumise à l'autorité civile." C'est là une de ces usurpations dont le Pape se plaint dans l'Allocution *Nunquàm fore*.

Joseph II, le sacristain, prétendait bien diriger l'enseignement de la théologie dans ses états: l'enseignement impérial produisit la synode schismatique et janséniste de Pistoie, solennellement réprouvé par le Pape Pie VI, dans la Bulle *Auctorem fidei*. On sait ce que produisirent en France les interventions théologiques des Rois Très-Christiens et de leurs parlements jansénistes ou gallicans. Mr. de Bismark désire entrer en si belle compagnie. La civilisation allemande, nécessaire à son Empire de fraîche date, exige, paraît-il, que le célèbre chancelier dicte aux Séminaires ce qui doit s'y enseigner: c'est une garantie demandée par l'Etat lequel cessera de trembler de crainte devant le vieux Pape, qu'après avoir vu les élèves théologiens venir se soumettre aux examens prescrits par des ministres francs-maçons, et devant des professeurs d'universités où les Panthéistes les Matérialistes les Nihilistes & sont rois, et les Vieux-Catholiques les humbles appariteurs. Ainsi le veut le Progrès de la science: à cet abîme ont abouti les fiers projets de réforme théologique rêvés par les Doellinger, les Froschammer, les Gunther, les Knoodt, et tant d'autres Allemands rongeurs de livres, véritables songeux, enflés d'orgueil, que l'œil clairvoyant de Pie IX pénétrait déjà à fond, dès 1850, et au sujet desquels il exprimait ses craintes bien justifiées depuis par leurs hypocrisies, leurs astucieuses résistances, leur action funeste sur plusieurs têtes françaises assez élevées et richement empanachées; et ensuite par leur révolte contre l'autorité légitime de l'église et leur servilisme abject aux pieds du Pouvoir civil.

[À continuer.]

LE PREMIER RÉGLEMENT DU COLLÈGE.

Le vénérable fondateur de cette institution joignait à un cœur plein de bonté et de générosité une finesse d'esprit quelquefois un peu narquoise. Sous l'apparence d'une naïve bonhomie, il se permettait volontiers certaines mystifications quand il prévoyait que ceux qui en seraient l'objet ne s'en offenseraient point; car, étant d'une grande délicatesse dans ses procédés, il n'aurait jamais voulu blesser personne.

Voici une pièce qu'il a joliment jouée.

Lorsque Mr. Lefrançois vint prendre la direction du Collège en 1819 il ne trouva point de règlement pour les élèves. Les heures des exercices étaient fixées, et il y avait bien quelques règles de discipline données de vives voix; mais rien n'était écrit. Aussi le nouveau directeur profitant d'une visite que Mr. Girouard lui faisait, lui dit:

Il paraît, M. le Supérieur, qu'il n'y a point eu jusqu'à présent de règlement dans les formes pour les élèves. Je voudrais remplir mon devoir, mettre de l'ordre et de la régularité dans la maison; mais il faudrait qu'il y eût quelque chose de défini pour que moi-même et les élèves sussions à quoi nous en tenir: il importe donc qu'il y ait un règlement écrit à l'observation duquel j'eusse à pouvoir.

—Votre demande, M. le Directeur, est parfaitement juste.

—Il serait à propos que ce règlement fût donné le plus tôt possible.

—Je sens comme vous que la chose est urgente.

—Permettez-moi en conséquence de vous prier, M. le Supérieur, de profiter de votre premier loisir pour faire ce règlement.

—Du loisir, on n'en a pas beaucoup lorsqu'on est Curé d'une paroisse dont le territoire s'étend jusqu'à 8 et 10 lieues, et que l'on a plusieurs mille âmes à sa charge — Un règlement, je ne sais pas ce que c'est; avec des occupations aussi multipliées, il est difficile de faire les choses à heures fixes: je suis un homme trop *dérégulé* pour imposer aux autres un règlement.

—Mais, j'en suis sûr, vous vous rappelez fort bien, M. le Supérieur, la règle que vous suiviez au Collège; pourquoi ne la donneriez-vous pas aux élèves de l'institution que vous avez fondée?

—M. le Directeur, vous vous rappelez encore bien mieux le règlement des écoliers, puisqu'il y a si peu de temps que vous avez quitté le collège où vous avez étudié et enseigné. D'ailleurs c'est vous qui avez à faire observer la règle; il est à propos que vous la rédigiez vous-même. — Je suis un tout jeune prêtre: un règlement que je ferais, ne serait pas accepté avec le même respect que s'il venait du fondateur de la maison.

—Nous ne dirons pas que c'est vous qui l'avez fait.

—Cela se saura tôt ou tard.

—Puisque vous croyez que mon nom donnera de l'autorité à ce règlement, je l'approuverai et le signerai.

—Permettez-moi d'insister encore, Mr. le Supérieur, vos souvenirs, vos lumières, votre expérience vous rendent plus apte que moi à faire ce règlement; vous pouvez d'ailleurs avoir des idées particulières relativement aux règles de l'institution que vous avez fondée.

PRIÈRE À NOS ABONNÉS **DE PAYER**
RETARDATAIRES
AU PLUS TÔT!

—Vous y tenez donc, Mr. le Directeur ?

—Oui, je vous serai très reconnaissant, Mr. le Supérieur, si vous voulez me décharger du souci de faire ce règlement ; c'est une responsabilité que je n'aime pas à sentir peser sur moi.

Alors Mr. Girouard parut réfléchir un instant ; on pouvait surprendre un certain sourire sur ses lèvres. Déposant sur une chaise voisine son chapeau et sa canne qu'il tenait à la main, il s'assit au bout d'une table en disant : Je me rends à vos désirs, Mr. le Directeur, et comme il est bon que la chose se fasse aussitôt que possible, mettons-nous à l'œuvre tout de suite. Mais vous voudrez bien écrire vous-même les articles du règlement.

—Je ne saurais avoir d'objection à copier ce que vous me dicterez.

Mr. Lefrançois se mit à l'autre bout de la table. Il ajusta son papier, et tenant la plume à la main il dit : Mr. le Supérieur, à quelle heure fixerez-vous le lever des écoliers ?

Mr. Girouard : Ces enfants sont jeunes ; ils ont besoin de sommeil, et ils sont accoutumés à se lever tard chez leurs parents. Mettez : les élèves se lèveront à sept heures.

Mr. Lefrançois fronça un peu le sourcil et dit : Je crains qu'on ne trouve que c'est trop tard ; dans les autres collèges on se lève à cinq heures et demie.

Mr. Girouard : Je ne veux pas qu'il soit dit que les élèves de mon collège sont plus paresseux que ceux des autres maisons. Écrivez donc que le lever aura lieu à cinq heures et demie.

Mr. Lefrançois écrivit cet article et dit : Ensuite, Mr. le Supérieur.....

Mr. Girouard : Après que les élèves se seront habillés, ils iront à l'étude pour se préparer à la classe.

Mr. Lefrançois : Vous voulez sans doute que les élèves fassent la prière du matin. Permettez-moi d'exprimer qu'ils seront moins distraits en la faisant avant l'étude, et seront mieux disposés à faire la petite méditation que l'on joint à la prière dans les Collèges.

Mr. Girouard : C'est vrai, c'est vrai ; vous pouvez donc écrire pour second article *la prière et la méditation*.

Mr. Lefrançois écrivit..... Et après la prière, dit-il, en regardant le Supérieur.

Mr. Girouard : Ces enfants sont peu habitués à la méditation ; cela pourra fatiguer leur esprit. Après cet exercice mettez un quart d'heure de récréation.

Mr. Lefrançois réprima difficilement un mouvement de surprise, et il dit : cette méditation est fort courte, je ne pense pas qu'elle fatigue les élèves ; la récréation les distrairait trop vite. L'étude préparatoire à la classe, que vous avez suggérée d'abord, irait bien après la prière.

Mr. Girouard : Je crois que vous avez raison. Écrivez donc que la prière sera suivie de l'étude.

Quel exercice assignerez-vous après l'étude, dit Mr. Lefrançois, avec une certaine anxiété ?

Au lieu de répondre à la question, Mr. Girouard se leva, et prenant sa canne et son chapeau, il dit : Mr. le Directeur, c'est vous qui avez fait les trois premiers articles du règlement, et ils sont très bien faits, je ne doute pas que vous ne fassiez aussi bien les autres. Quand vous aurez fini votre règlement, vous pourrez me l'apporter, et je le signerai bien volontiers ; je l'approuve d'avance.

Et saluant le directeur, il ouvrit la porte, et retourna au presbytère avec une expression de satisfaction un peu malicieuse.

M. Lefrançois qui était lui-même un homme de beaucoup d'esprit, et qui dans l'occasion aurait pu agir de la même manière s'amusa de cette mystification.

Il se plaisait même bien des années après à la raconter. C'est de sa bouche que l'auteur de cet article en a appris tous les détails.

Correspondances.

Nous donnons bien volontiers place à la correspondance suivante ; c'est un acte de justice que nous sommes heureux d'accomplir.

ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR 23 Mars 1876.

Monsieur le Gérant,

Permettez-moi quelques mots d'explication au sujet du mot *carre* à cinq lettres publié dans le No 12 du Collégien et dont la réponse vous a été envoyée par Mr. F. X. B.

Il y a quelque trois semaines, je vous transmis une réponse obtenue par le Rév. A. P. D., mon digne et cher Curé. J'y ajoutai un mot *carre*, que je signalai de deux de mes initiales, qui n'ont pas été comprises.

Le tout, réponse et mot *carre*, ont été attribués à Mr. le Curé du Sacré Cœur, Montréal. La paternité de ce mot *fameux*, m'a paru si peu glorieuse, que je n'ai pas voulu, en temps et lieu, faire réclamation, voyant que mon nom était d'assez antique renommée pour n'avoir pas besoin de ce faible et nouveau titre de gloire pour passer à la postérité !!!

Mais puisque Mr. F. X. B. donnant une petite leçon d'histoire naturelle à Mr. A. P. D., l'accuse d'erreur ; en justice pour Mr. le curé du sacré Cœur, je dois prendre sur moi toute la responsabilité de mon avancé et en subir les conséquences, si erreur il y a comme le prétend Mr. F. X. B. Voyons.

Je n'ignorais pas que l'Érèse appartient à la famille des araignées, mais je me crus justifiable de le désigner sous le nom générique d'insecte, d'accord en cela, n'en déplaise à Mr. F. X. B. — avec deux dictionnaires approuvés et en usage au Collège de St. Hyacinthe. [Poitevin et Benard] Voyez au mot araignée — insecte aptère, c-à-d sans ailes — genre dinsectes. Comme je n'écrivais pas pour des Entomologistes seulement mais plus généralement pour des Écoliers où des personnes moins ferrées que Mr. F. X. B. sur l'histoire naturelle, je ne pense pas avoir eu tort.

Si j'étais aussi exigeant que Mr. F. X. B., je condamnerais Mr. E. S. D. de Ham. Sud, pour avoir défini Note — caractère de musique. — On pourrait tout aussi bien définir ce mot — mémoire, marque, commentaire, communication. — Mais je ne blâme nullement Mr. E. S. D. ; car, dans ces mots *d'esprit*, il est impossible d'exiger une précision mathématique.

Les mots carrés à quatre lettres sont très faciles, je pourrais vous en expédier une douzaine de ma fabrication, mais je me contenterai d'un seul que je propose surtout à Mr. F. X. B. quoiqu'il soit très facile, et je prévient d'avance mon aimable contradicteur qu'il n'aura pas besoin, cette fois, de recourir à un dictionnaire quelconque d'Entomologie.

Je vous ai transmis ce mot carré, suivi de remarques, croyant par là, Mr le Gérant, donner une marque d'intérêt à l'intéressante publication des Éléves d'une Institution qui a toujours eu mes sympathies ; d'une institution trop bien connue pour en faire l'éloge, et où j'ai reçu toujours l'accueil le plus amical, ce dont je conserve un excellent souvenir et une vive reconnaissance.

Votre très humble serviteur,

F. L. T. Adam

COLLEGIANA.

—o—

St. Patrice.— Nos confrères Irlandais peuvent se flatter d'avoir eu une magnifique fête, et ne doivent plus regretter la circonstance qui les a forcés à en retarder la célébration de quelques jours. Après la messe de communauté, ils s'embarquèrent pour St. Pie et ne revinrent que dans l'après-midi. La promenade en voiture parut avoir été fort goûtée et, *mirabile dictu*, les charretiers montrèrent qu'ils étaient sensibles aux compliments en ramenant les voyageurs de St. Pie à fond de train.

Dans l'après-midi, nous étions conviés à un splendide banquet. Les mets succulents dont la table était chargée, le tour en voiture, l'heure avancée, [il était 3 heures lorsque nous nous mîmes à table] tout contribuait à nous mettre en appétit et nous fîmes ample justice de tout ce qui nous fut servi.

Au dessert, Mr. Donnelly, Président de l'Association St. Patrice, se leva et proposa la santé: "The day we celebrate". Il sut trouver dans son cœur de patriotiques accents, et souleva de chaleureux applaudissements. Mr. P. J. Kernan fut ensuite appelé à répondre à la santé: "Our Seminary." Ses paroles, inspirées par la reconnaissance, ne pouvaient manquer de faire une vive impression; aussi fut-il chaleureusement applaudi. M. D. Gleeson en répondant à la santé: "Ireland", parla si bas que ses paroles ne parvinrent pas jusqu'à moi. On me dit qu'il avait un bon discours. T. J. Fitzgerald répondit à la santé: "America the county we live in." Ce monsieur paraît avoir un peu trop la désinvolture du tribun; mais heureusement qu'il avait eu la bonne idée de s'éloigner de quelques pas de la table pour débiter son discours. Malgré son excès d'enthousiasme, ses remarques sur hommes et les choses furent bien goûtées et souvent applaudies. Ce fut à M. J. H. Culbert qu'incomoda l'honneur de répondre à la santé: "Pius the ninth". Son débit est un peu guindé, mais ses paroles furent dignes d'un fils de la catholique Irlande et accueillies avec un religieux enthousiasme. Mr. M. Holmes paraît sentir ce qu'il dit: rien d'étonnant donc qu'il ait fort impressionné ses auditeurs, lorsqu'il répondit à la santé portée à O'Connell.

La liste des santés officielles étant épuisée, le Président invita Mr. le Directeur à prendre la parole. Celui-ci profita de l'invitation pour avancer que les Canadiens sont les amis naturels des Irlandais, donnant pour raison que ce n'est pas la similitude de langage mais de religion qui peut être la base d'une amitié solidité entre peuples. Il termina, en exprimant l'espoir qu'en jour les Irlandais du Collège de St. Hyacinthe se serviraient de leur connaissance de la langue française, pour l'utilité spirituelle des canadiens émigrés aux États-Unis, ajoutant que c'était là probablement l'unique moyen qui leur serait offert de payer la dette de gratitude ce qu'ils reconnaissent avoir contractée envers le Canada, pour le bienfait de leur éducation.

Mr. Prince ne crut pas devoir refuser de se rendre aux vives instances qu'on lui fit et, dans un magnifique langage, qui dénotait chez lui une étude approfondie de la langue anglaise, parla avec enthousiasme de la mission de St. Patrice, que les Irlandais sont appelés à continuer en Amérique. Ce discours méritait certainement les tonnerres d'applaudissements avec lesquels il fut accueilli.

Le reste de la journée se passa on ne peut plus agréablement. On chanta, on dansa, on ... et, l'heure du coucher arrivée, nous montâmes au dortoir le cœur un peu serré, en songeant que le lendemain il nous faudrait aller en classe ! On me dit que le Président de la St. Patrice se propose d'adresser une supplique à Rome pour demander que la fête du glorieux patron de l'Irlande porte octave, du moins dans les Collèges.

Un ami de Pat.

ENTRETIEN SUR LA CHIMIE.

—o—

Nous devons nos félicitations et surtout nos sincères remerciements à Mrs. les Finissants pour leur belle séance du 23. Plusieurs Messieurs de la ville avaient bien voulu les honorer de leur présence. Pendant deux heures et demie les expériences les plus curieuses, les plus éblouissantes en même temps que les plus assourdissantes se sont succédé sans interruption. Près de cinquante furent ainsi faites avec plein succès et toujours accompagnées d'explications capables de satisfaire tout le monde.— Les combustions dans l'oxygène, le *potassium* s'enflammant au contact de la glace, les feux sur l'eau et sous l'eau ont excité le plus vif intérêt. Les expériences, ou plutôt, les tours de passe-passe que Mr. Culbert exécuta avec la plus grande habilité, ont fort surpris l'auditoire.

Il ne faut pas oublier que messieurs les musiciens se sont attirés de nombreux applaudissements pour leur belle musique.

M.M. les Finissants avaient exclu toute expérience de physique; nous les en félicitons, ils ont, sans doute voulu par là laisser plus libre champ à leurs successeurs. Il serait à désirer, en effet, que des entretiens de ce genre fussent plus fréquents; cela vulgariserait la science parmi ceux de nos confrères qui n'auront pas le plaisir de passer par ces belles classes.

Voici à peu près le programme de cette soirée :

1^{re} Partie.

Ouverture, BANDE, *Les diamants de la couronne*
Introduction, Constitution de l'eau, G. Clapin.
 Oxygène..... E. Lefebvre,
 Hydrogène..... J. Marcell

2^{de} Partie.

BANDE..... *Devil's Call Galop.*
 Feu nuigique..... J. H. Culbert.
 Glace..... S. Dozois
 Rôle des acides et des bases..... V. Roy.
 Flammes colorées..... D. Gleesson.

3^{eme} Partie.

BANDE..... *Buckingham's March.*
 Phosphore..... A. Beaudry.
 Papier incombustible..... F. X. Girard.
 Eau et poudre..... H. Nadeau.
 Conclusion..... H. Nadeau.
 BANDE..... Cantate de Rossini.

Académie.— Jeudi 11, Mr. E Sicotte fit les frais de la séance. Ceux qui connaissent le talent littéraire de ce monsieur le virent monter avec plaisir à la tribune. Il prit pour sujet de sa lecture la poésie. Mr. Sicotte, après nous avoir parlé de l'origine de la poésie, nous la montra animant et embellissant tout, les villes et les campagnes, les palais et les chaumières etc. Son style fleuri et tout-à-fait poétique, nous prouva qu'il est un admirateur des habitants du Parnasse. Mr. le Président félicita Mr. Sicotte sur son beau travail, et ne fut que l'interprète des académiciens.

— 0-0-0 —

Nos réunions littéraires deviennent de plus en plus attrayantes. Au feu de la discussion succède le calme des discours académiques, aux élans de la poésie, la simplicité de l'histoire. Tout marche avec entrain. S'intruire d'une manière agréable, voilà le but. C'est une œuvre patriotique en son genre, à laquelle tous se font un honneur de mettre la main. Grâce à l'esprit d'émulation qui y règne, à l'empressement à se rendre aux assemblées, nous pouvons espérer, pour cette institution du moins, la tenir à la hauteur où l'ont portée les Papeau, les Gadbois, les St. Jacques et tant d'autres animés du plus grand dévouement à l'endroit de notre belle Académie

Dernièrement le rôle échéait à M. M. C. A. Beaudry et L. Lussier. L'un venait nous rappeler *nos gloires nationales*, et l'autre nous retracer *le combat des Thermopyles*. La Religion, la Patrie, la Science, la Littérature, les Beaux-Arts, nous présentèrent tour à tour les noms les plus illustres. Le Canada nous parut briller d'un nouvel éclat, et si l'âge d'or n'est pas arrivé pour nous, nous n'avons pourtant rien à envier aux autres nations. Le présent a ses gloires comme le passé. Tous nos hommes de mérite, tant de l'état ecclésiastique que de la société civile, reçurent leur juste tribut d'éloges. Le nom de l'Abbé Provancher, ce martyr de la science, j'oserais dire, et tant d'autres natures héroïques qui veulent instruire le peuple malgré lui, se trouvèrent heureusement dans la bouche de Mr. Beaudry. Mr. le Président traita ce sujet d'une façon qui lui fait honneur, et nous convainquit une fois de plus que nous avons une foule de beaux sujets nationaux, dignes en tous points d'attirer l'attention de nos littérateurs et en particulier de l'Académie-Girouard.

Le combat des Thermopyles est un fait bien connu. Il n'en reste pas moins un des plus beaux sujets où puisse s'exercer la plume d'un jeune écrivain. Lorsqu'on possède le talent précoce et l'extrême facilité d'élocution de Mr. Lussier, on peut espérer réussir en un tel genre, et présenter ces faits mille fois répétés, sous une forme qui plaise toujours par son originalité. Le récit de Mr. le Secrétaire n'est pas long, mais il présente en un cadre étroit un tableau frappant de cette action à jamais mémorable. L'intérêt qui y est ménagé jusqu'à la fin, indique une composition soignée, telle que le doit être une composition académique. Ce récit fait à la manière de Thucydide, contient une harangue de Léonidas à ses soldats, qui n'est pas indigne du héros grec.

En somme, cette séance dont Mr. le Président et Mr. le Secrétaire firent les frais, plut beaucoup, et nous fit souhaiter de les entendre encore.

March 28th. 1875.

The English Students return their sincere thanks to the Faculty of the College, also to the Musicians for their kind attendance at their Banquet on St. Patrick's Day.

REPONSES.

Au REBUS ANGLAIS et MOT CARRÉ de notre dernier No.

Too wise you are,
Too wise you be;
I see, you are
Too wise for me.

RHIN
HALO
I LOT
NOTE

Au Rébus.

E. S. et J. P. D. S. Grégoire, Cummings Séminaire, Geo. N. C. St. Albans
Mot Carré

F. L. T. A. Sacré Cœur. C. S. et J. P. D. St. Grégoire. Jos. Beaulnes
Séminaire. D. Taché Séminaire. Geo. N. C. St. Albans.

À MÉDITER.

Charade.

J'ai quatre pieds —
Dans les calculs mathématiques
Beaucoup plus importants,
Mes deux premiers
Sont aussi très fréquents
Dans les calculs astronomiques —
Sur mes derniers,
Tombeau du genre humain,
Le mal plus que le bien s'agit —
Un peuple parfois inhumain
En mon entier habite.

— 0-0-0 —

MOTS CARRÉS

1er.

Toute l'humanité à mon premier remonte;
Insulte à mon second, doit mériter la honte;
Autant au goût — mauvais est mon avant dernier,
Autant au cœur — suave et doux est mon dernier.

F. L. T. A.

— 0-0-0 —

2me.

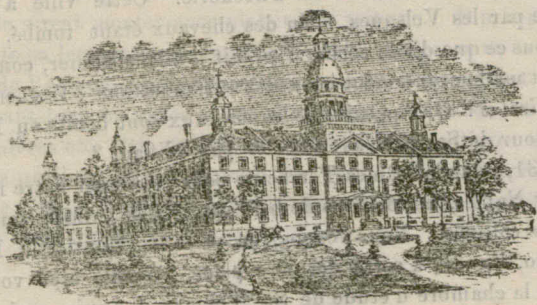
Mon 1er est une ville où regnent deux rois.
.. 2 un ancêtre de N. S. J. C.
.. 3 le plus tendre des êtres.
.. 4 un jardin délicieux.

3me.

Mon 1er. Une antilope.
.. 2 Un poisson à charpente osseuse.
.. 3 P'holade . coquille multivalve.
.. 4 Un coléoptère.
.. 5 Une fille de Bacchus.

Listes du 20 Mars.

RPÉTORIQUE	— Latin	N. Lebœuf
"	Anglais	N. Lebœuf
BELLES-LETTRES	— Latin	A. MacKay
"	Anglais	J. Girouard
VERSIFICATION	— Latin	J. Beaulnes
"	Angl.	J. Beaulnes
MÉTHODE	— Latin	N. Valin
"	Angl.	F. Daigneau
SYNTAXE 1ère div	— Latin	A. Bernard
"	Angl.	J. Préfontaine
"	2de — Latin	A. Lacroix
"	Angl.	A. Lacroix
ELMS. LATINS	—	P. Brodeur



**SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE
P.Q.**

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, & &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

Conditions.

- 10.— Le Prix de la pension et de l'enseignement est de \$80.00.
- 20.— Le prix pour les demi-pensionnaires est de 50.00.
- 30.— Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège 30.00.
- 40.— Pour les externes 16.00.
- 50.— Musique instrumentale 20.00.
- 60.— Lit & Lavage, 24.00.

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables: la moitié en entrant et l'autre au 1er. Février.

AVIS *

Est par le présent donné qu'une réduction de $2\frac{1}{2}$ pour cent sera accordée à tous ceux qui paieront leur souscription pour l'*Estrade* le, ou avant le 1er. Avril prochain.

Par ord redû "*Comite des Jeux.*"

EUGENE DROLET

ou
L'ÉCOLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centius l'exemplaire.

PAYAN & CARON.

MAGASIN POPULAIRE.

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de *gout*.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la *modicité* de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE!

PAYAN & CARON.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE.

DU

"COLLEGIEN."

IMPRESSIONS!

PRIÈRES,

PROGRAMMES, ETIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES, BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES.

Le tout exécuté avec *propreté* et *ponctualité*, et à des prix très réduits.

J. Marcil, Gérant.